



*31 août 2023*

# PANORAMA DES AIDES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TPE-PME



Les aides à votre disposition



*1*

# Aides franciliennes

# Aide aux études – énergie climat

## Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

## Pour quel projet ?

- Etude de faisabilité technique, économique, financière et juridique (pour des projets d'énergie renouvelable et de récupération, d'installation de dispositif de chaleur etc)

## Montant de l'aide

- Jusqu'à 50% du montant éligible TTC - ou HT en cas de récupération de la TVA (subvention max : 50 000€).
- Cumulable avec les aides de l'ADEME. Le soutien total peut atteindre 65% de l'assiette éligible pour le TPE et 55% pour le PME.



<https://www.iledefrance.fr/aide-aux-etudes-energie-climat>

# Appel à Projets Développement des énergies renouvelables électriques



**Mon potentiel solaire, cadastre solaire régional :** <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/fr>

**Contact :** [monpotentielsolaire@iledefrance.fr](mailto:monpotentielsolaire@iledefrance.fr)

## Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

## Projets éligibles

- Travaux Solaire Ready (Désamiantage, reprise d'étanchéité, renforcement de structure, isolation etc.)
- Installations photovoltaïques en injection ou en autoconsommation (non cumulable avec les tarifs d'obligation d'achat)
- Installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération

## Montant de l'aide

- Jusqu'à 50 % pour le Solaire Ready plafonné à 200 000 €
- Jusqu'à 50% pour les installations photovoltaïques plafonné à 300 000 €
- Jusqu'à 30% pour les autres types de projet plafonné à 2 M €

**Contact :** [Aap-enr-elec@iledefrance.fr](mailto:Aap-enr-elec@iledefrance.fr)



<https://www.iledefrance.fr/developpement-des-energies-renouvelables-electriques>

Obligation de réaliser une étude de faisabilité

# Appel à Projets Chaleur et froid renouvelable

## Pour qui ?

- Associations, collectivités/ institutions, entreprises, professionnels

## Dépenses éligibles

- Installations de récupération de chaleur fatale (sur data center, sur UVE...)
- Pompes à chaleur géothermiques et installations de géothermie profonde
- Solaire Thermique
- Chaufferies biomasse
- Réseaux de chaleur et de froid*

## Montant de l'aide

- L'aide régionale va jusqu'à 30% du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000€ sauf pour l'aide aux doublets de géothermie profonde plafonnée à 3 000 000€.

Projets financés en partenariat avec l'ADEME, via le Fonds Chaleur

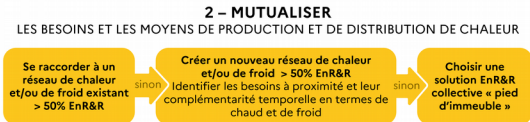
**Contact :** aap-chaaleur-renouvelable@iledefrance.fr

 <https://www.iledefrance.fr/chaaleur-et-froid-renouvelables-un-dispositif-daide-pour-les-entreprises-et-les-collectivites>

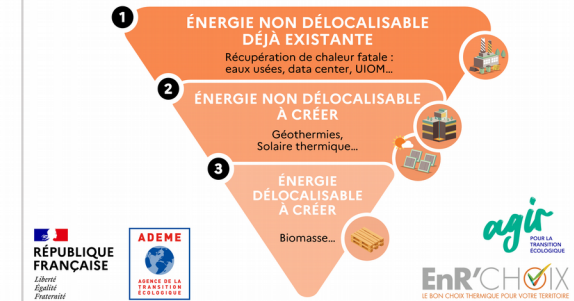
**EnR'CHOIX**  
LE BON CHOIX THERMIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE

Collectivités territoriales, gestionnaires de patrimoine, aménageurs...  
PRENEZ LES BONNES DÉCISIONS !

### 1 – RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES



### 3 – OPTIMISER ET PRIORISER LES RECOURS AUX ÉNERGIES DE RÉCUPÉRATION ET RENOUVELABLES



# Dispositif zéro déchet et économie circulaire

**Objectif** : Soutenir les projets en faveur du zéro déchet et de l'économie circulaire pour ...

- Agir pour le « zéro déchet » et lutter contre les gaspillages ;
- Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation ;
- Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers ;
- Développer l'économie circulaire et innover ;
- Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique ;
- Anticiper les crises et réduire l'impact de la gestion des déchets.

---

**Pour qui ?** Tout type de bénéficiaires

- collectivités,
  - associations,
  - entreprises,
  - bailleurs sociaux,
  - structures de l'ESS...
- 

## Modalités

- ▮ Etudes de faisabilité : 50% des dépenses dans la limite de 100 000€
- ▮ Investissements : 35% dépenses dans la limite de 250 000 €

# Dispositif chèque efficacité énergétique

**Objectif** : accompagner les TPE et PME franciliennes de moins de 20 salariés pour...

- Diminuer les consommations d'énergie ;
- Diminuer les consommations d'eau ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Développer les mobilités douces ;
- Développer la **consigne pour réemploi et la gestion des déchets** : contenants consignés, bacs de tri, broyeurs, composteurs...

**Pour qui ?** TPE et PME

- Entreprises
- Professionnels



<https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique>

## Modalités

☐ Dépenses d'investissements

☐ Par tranche jusqu'à 10 000€

Montant HT des dépenses éligibles	Montant du Chèque
À partir de 1.000€	500€
À partir de 2.000€	1.000€
À partir de 3.000€	1.500€
À partir de 4.000€	2.000€
À partir de 5.000€	2.500€
À partir de 6.000€	3.000€
À partir de 7.000€	3.500€
À partir de 8.000€	4.000€
À partir de 9.000€	4.500€
À partir de 10.000€	5.000€
À partir de 12.000€	6.000€
À partir de 14.000€	7.000€
À partir de 16.000€	8.000€
À partir de 18.000€	9.000€
À partir de 20.000€	10.000€



# Dispositif TP'UP

## Pour qui ?

- **Entreprises répondant à la définition de PME et portant un projet de croissance de l'entreprise dans des dimensions liées à l'investissement, au développement à l'international et au conseil.**

## Dépenses éligibles

- Parcours sur le moyen terme : présentation d'un plan et d'une stratégie de développement sur **12 mois à 18 mois.**
- **Critères de sélection :** viabilité de l'entreprise / pertinence de la stratégie / potentiel de création d'emploi / potentiel de développement international / contribution de projet au développement de l'IDF
- Au moins 1 salarié et moins de 10 salariés (2) un CA < 2M€ **et/ou** (3) total bilan < 2M€ . **La structure doit cumuler au moins 2 critères sur 3.** Attention, éligibilité évaluée au niveau du groupe.
- Au moins un an d'existence et au moins un exercice comptable clôturé, établissement en IDF. **Pas d'entreprise en difficulté.**
- **Exclusions sectorielles :** agriculture primaire, profession libérale et services financiers et immobiliers.

## Montant de l'aide

- Subvention de 55 000€ portée exceptionnellement à 82 500 € pour les projets situés en ZRE (plafonnée à 25 000€ pour les dépenses cumulées de conseil et de développement à l'international).

**Contact :** [aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)



<https://www.iledefrance.fr/tpup-relance>

# Dispositif PM'UP

## Pour qui ?

- **Soutenir des projets de relance** sur des activités stratégiques menacées (secteur industriel, aéronautique, automobile...) ou **des projets à fort potentiel de croissance** à même d'avoir un effet d'entraînement sur l'économie francilienne et porteurs de création d'emplois

## Caractéristiques

- **Parcours sur 36 mois** . Présentation d'une stratégie de croissance avec un business plan, un budget prévisionnel et un plan de développement
- **Dépenses éligibles**: investissements matériels et immatériels / conseil / dépenses internationales / recrutements structurants / contribution de projet au développement de l'IDF
- **Critères de sélection** : viabilité de l'entreprise / pertinence de la stratégie / potentiel de création d'emploi / potentiel de développement international / dépôt et extension de brevet
- Au moins 5 salariés et moins de 250 salariés. Moins de 50M€ de CA et/ou moins de 43M€ de bilan. Attention, éligibilité évaluée au niveau du groupe.
- Au moins un an d'existence et au moins un exercice comptable clôturé, établissement en IDF. **Pas d'entreprise en difficulté.**
- **Exclusions sectorielles** : agriculture primaire, profession libérale et services financiers et immobiliers.

## Montant de l'aide

- Subvention de 250 000€ portée exceptionnellement à 375 000€ pour les projets situés en ZRE.

**Contact** : [aides.economiques@iledefrance.fr](mailto:aides.economiques@iledefrance.fr)



<https://www.iledefrance.fr/pmup-relance>

# Programme d'accompagnement à la rédaction d'un plan de transition écologique de l'entreprise

- 50 entreprises max sélectionnées pour être accompagnées
- Formation, co-développement, écriture d'une feuille de route RSE
- 7 jours répartis sur 11 mois avec un groupe de 50 entreprises (max)
- Opéré par le cabinet Vizea

Début des sessions le 29/09

Fin des candidatures le 10/09:

<https://www.iledefrance.fr/parcours-de-sensibilisation-et-codeveloppement-dedie-la-transition-ecologique-des-entreprises>

Réunion d'info le 5/09 à 11h



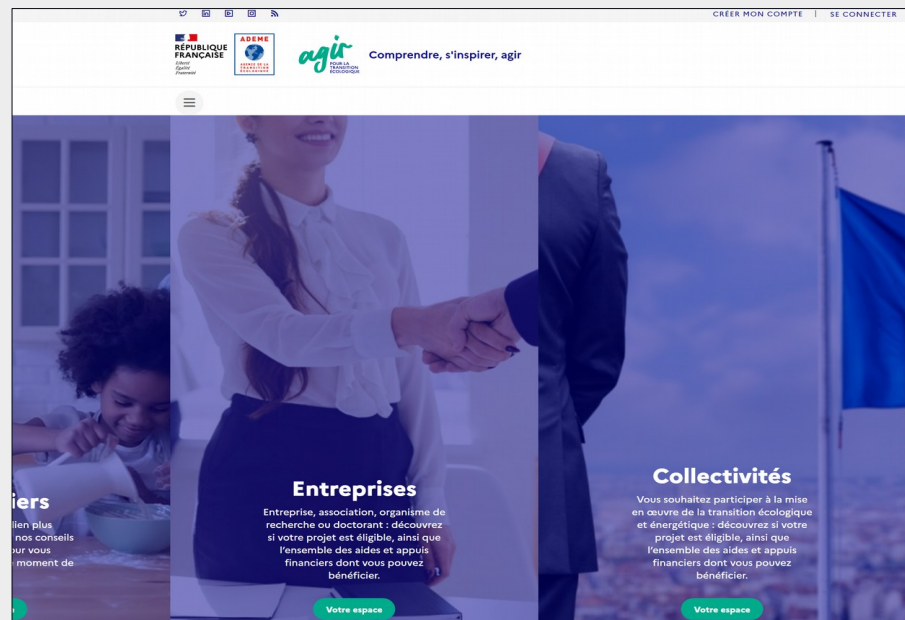


2

Aides de l'ADEME  
&  
de ses partenaires

# Trouver les bons dispositifs de financement ADEME

- Aller sur la plate-forme **AGIR pour la Transition** de l'ADEME et créer son compte.  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- Contacter l'ADEME :
  - Question / réponse
  - Précisions sur les dispositifs
  - Appuis et recommandations sur les projets
  - Réorientation vers les partenaires
- S'informer et identifier les dispositifs.
- Déposer un dossier en ligne.



# Dispositif « Tremplin »

- 514 TPE, PME accompagnées pour 4,9M€ depuis 2021 :
  - Actions diverses (changement climatique, déchets, écoconception, mobilité ...)
  - Dépôt d'un devis et obtention immédiate de la subvention.
- **ATTENTION : Fin 2023 !**

Tremplin pour la transition écologique des PME				
Liste des actions éligibles				
Action	Type	Périmètre*	Aide max**	Unité
<b>Mes actions pour la lutte contre le changement climatique</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Vous organiser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : élaborer une stratégie (démarche ACT® Etapes 1 à 5A)	Diagnosics et études	Hors entreprises industrielles (Pacte Industrie)	12 000	€
Evaluer votre stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Evaluation ACT®)	Diagnosics et études		4 000	€
<b>Mes actions liées à la production de chaleur et de froid pour mon bâtiment existant</b>				
Géothermie sur champ de sondes et géostructures énergétiques	Investissement	Ne concerne que les régions suivantes : Bretagne, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes, Corse, Bourgogne Franche-Comté, PACA (seulement Pays d'Arles), et les Outre-Mer.  (Hors Grand Est, Centre Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire, Ile de France et Haut de France, PACA (sauf Pays d'Arles), car bénéficiant de Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRT)).	1 000	€/MWh
Géothermie sur échangeurs compacts (corbeilles ou murs géothermiques)	Investissement		880	€/MWh
Géothermie sur eau de nappe, sur eau de mer et sur eaux usées	Investissement		500	€/MWh
Géocooling	Investissement		260	€/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solaire	Investissement		760	€/MWh
Création ou extension d'un réseau de chaleur ou de froid	Investissement		390	€/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieure à 1200 MWh	Investissement		420	€/MWh
Solaire thermique	Investissement		1 000 - 1 260	€/MWh solaire utile suivant zone géographique
<b>Mes actions liées à l'économie circulaire et la gestion des déchets</b> (aide max totale dans cette catégorie = 50 000 €)				
Etat des lieux et proposition pour trier les déchets de bois, papier/carton, métaux, verre et plastiques ainsi que les fractions minérales et le plâtre	Diagnosics et études	Uniquement pour les entreprises dont le volume total de déchets produits est inférieur à 1100 l/semaine	3 000	€
Analyse de process pour la prévention des déchets (méthode Comptabilité des flux de matière MFCA)	Diagnosics et études		5 000	€
Diagnostic pour réduire les emballages ou remplacer des emballages plastiques par d'autres	Diagnosics et études		5 000	€
Bilan des matières entrantes et sortantes de l'entreprise (méthode Bilan matière)	Diagnosics et études		7 000	€
Récupération des eaux de pluie	Investissement		2 500	€/ 10m3 de cuve
Broyeur de végétaux	Investissement	Limité à 1 broyeur	5 000	€
Préparation des biodéchets : mise en place du tri, pré-collecte, formation du personnel, signalétique	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 5 t/an de biodéchets	6 000	€
Composteur en bac ou pavillon de compostage pour biodéchets	Investissement	Uniquement pour les entreprises produisant moins de 5 t/an de biodéchets	100 ou 2 000	€/bac ou €/pavillon
Soutien aux réparateurs : aide à l'investissement matériel et logiciels de réparations (hors matériel informatique, logiciels de gestion ou services)	Investissement	Uniquement pour les entreprises de la réparation (hors auto et vélo)	2 500	€

# Autres dispositifs vers les TPE - PME

- Ecoconception :
  - <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-decoconception-produits-services>
  - Etude, diagnostic et mise en œuvre
  - Articulation avec les autres dispositifs (CCI, BPI...)
- Economies d'énergie et gestion de l'énergie
  - <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-projet-damelioration-performance-energetique-decarbonation>
  - Etude, diagnostic et mise en œuvre
  - Articulation avec les autres dispositifs (CCI, BPI...)

Et d'autres ... à évoquer selon les contacts ADEME

# Le diagnostic Eco-Flux de BPI

- Partenariat ADEME – BPI au **bénéfice** des PME de 20 à 40 salariés (2.000 € HT), 50 à 250 (3.000 €) et GE (*de minimis*)
- Un programme pour réaliser des **économies durables** et optimiser ses flux (Energies, eau, matières, déchets)
  - Analyse des pratiques, définition du plan d'action, mise en place des actions, évaluation.
- Des **résultats probants** :
  - Plus de 1.300 entreprises accompagnées,
  - 45.000 € d'économies annuelles préconisées en moyenne (étude menée sur 678 missions restituées),
  - 96 % des clients sont satisfaits,
  - 200 € HT/an/Salarié d'économie réalisée en moyenne.
- Critères d'éligibilité : >= 3 ans, tous secteurs d'activités.
- Dépôt de la demande en ligne : <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>



# Accompagnement des chambres de commerce et d'industrie

- Chaque accompagnement repose sur une base forfaitaire de **6 jours** subventionnés.
- Un accompagnement clef-en-main en trois temps :
  - Un **suivi personnalisé** par le conseiller CCI ;
  - Des consultants sélectionnés en fonction des domaines d'intervention : transition énergétique, économie circulaire, mobilité et logistique et RSE
  - La possibilité d'être accompagné pour **valoriser sa démarche** auprès de ses clients, fournisseurs, partenaires.
- Le reste à charge pour l'entreprise (à partir de **2.000 € HT**) intègre une **subvention à hauteur de 50 %** des dépenses de consultants.  
Il varie en fonction de la taille de l'entreprise et de la prestation sollicitée.



<https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/accompagnement-ademe-transition-ecologique>

# Autres dispositifs à mobiliser

- Pour les PME de moins de 20 salariés :
  - Dispositif « Diag éco-flux » par les CMA et CCI
- Dispositif SARE
  - Pour le petit tertiaire privé (< 1.000 m<sup>2</sup>),
  - Conseils gratuits
  - <https://france-renov.gouv.fr/recrutement/aides-adaptees>
- Dispositif « Baisse les Watts », porté par La Poste pour les TPE-PME
  - <https://www.baisseleswatts.fr/>
  - Diagnostic et recommandations (fiches actions), accompagnement conseiller,
  - Parcours de formation



# Vos contacts

**Servane Danzin & Emilie-Fleur Ngomen**

*Réseau IDF Entreprises*

reseaudesentreprises@iledefrance.fr

**Grégory FAUVEAU**

*Responsable du pôle Economie  
Circulaire et Déchets*

gregory.fauveau@ademe.fr